

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 254 Subvention (20.000 euros) à l'association Art, Culture et Foi dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 434 en date des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 juillet 2019 avec l'association Art, Culture et Foi ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Art, Culture et Foi dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 juillet 2019, une subvention de fonctionnement de 20.000 euros, au titre de 2021, est attribuée à l'association Art, Culture et Foi, 10, rue du Cloître Notre Dame, 75004 Paris. 21012 ; 2021_04719

Article 2 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO